

**CONSULTIS AUDIT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 000 euros**  
**Siège social : 2 rue Jules Emile Zingg, 25400 EXINCOURT**  
**819 840 059 RCS BELFORT**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**DU 20 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Novembre, à 8 heures 30,

Les associés de la société CONSULTIS AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale, 2 rue Jules Emile Zingg 25400 EXINCOURT, sur convocation faite par convocation électronique adressée à chaque associé.

Le Président rappelle que chaque associé présent ou représenté participant à l'Assemblée Générale via visioconférence «Teams » l'a rejointe au moyen exclusif de l'invitation qui lui a été personnellement envoyée. Le Président a ensuite demandé à chacun des associés présents ou représentés participant à l'Assemblée Générale de confirmer son identité ainsi que, le cas échéant, l'identité des associés représentés.

Chacun des participants à l'Assemblée Générale confirme qu'il peut entendre et converser avec les autres participants de façon continue et simultanée.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée électroniquement par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Brice TROUILLET**, en sa qualité de Gérant de la société BTR INVEST, Présidente de la Société.

**Monsieur Philippe POURCELOT** est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 000 actions sur les 200 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de 51% des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomme, pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2025, en qualité de Directeur Général de la Société :

**La société ANT**, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, ayant son siège social 6 rue de la Vouivre à MONTBELIARD (25200), immatriculée au RCS sous le numéro 893 293 993 RCS BELFORT, représentée par Monsieur Jacky CANNARD, gérant.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers. La société ANT déclare avoir pris connaissance des statuts et notamment de l'article 18 limitant les pouvoirs du Directeur Général à titre de règlement intérieur.

.....

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société ANT représentée par Monsieur Jacky CANNARD remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour son exercice.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **Extrait certifié conforme par le Président.**

Le Président  
**Société BTR INVEST**  
Représentée par Brice TROUILLET

**Société ANT**  
Représentée par Jacky CANNARD  
*« Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur Général »*